

COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL Syndicat Mixte Centre Ardèche
Le jeudi 14 février 2019 à 18h00 à St SAUVEUR DE MONTAGUT, Salle du Manouiller

Etaient présents :

Jacques Merchat, Eliane Adrien, Jean-Paul Bernard, Jean-Luc Boulon, Véronique Chaize, Jacky Chosson, Martine Finiels, Michel Gémo, René Julien, Nathalie Malet-Torres, Brigitte Morel, Patrick Priez, Roland Roucaute, Alain Sallier, Denis Serre, Jean-Paul Vallon, François Veyreinc, Francis Vialatte, Michel Villemagne.

Jacques Merchat ouvre la séance.

Mr Paul André, Trésorier Principal, assiste à ce Comité. Mr Merchat l'en remercie

Le quorum est atteint, soit 19 personnes.

1. Points d'avancement et actualités du SCoT

Jacques Merchat rappelle le travail déjà réalisé depuis le dernier Comité Syndical en date du 29 novembre. Plusieurs ateliers se sont tenus, dont le dernier la semaine dernière aux Ollières, sur la thématique des paysages et formes urbaines. Le prochain atelier aura lieu le 20 mars sur la thématique du commerce.

Un document de synthèses sous format Powerpoint est projeté

Bénédicte Popin précise la participation aux ateliers et conférence des communes : 62 élus présents au moins une fois représentant 46 communes. Elle présente les orientations débattues en atelier et arbitrées en bureau syndical et rappelle que tous les documents et comptes rendus sont en ligne sur le site <http://www.scot-centreardeche.fr>

Atelier du 7 novembre : démographie, habitat, déplacement, armature territoriale

- ✓ Maintenir la dynamique existante sur la frange Est et rééquilibrer l'apport de population sur la frange Ouest
- ✓ Maintenir les classes d'âge d'actifs : *prévoir un projet de territoire qui permet de maintenir et créer de l'emploi local*
- ✓ Lutter contre la vacance : *se donner un objectif chiffré réaliste et territorialisé, identifier les leviers d'action*
- ✓ Offrir un habitat diversifié (*typologie, locatif privé/social*) : *lien avec le parcours résidentiel*
- ✓ « *Compte tenu de la réalité du territoire toutes les pistes visant à « minimiser » les déplacements et/ou leur impact sont à explorer* »
- ✓ Limiter les déplacements et favoriser les déplacements alternatifs à la voiture individuelle (*avec à l'esprit que, malgré tout, il n'est pas envisageable de s'en passer en milieu rural*)
- ✓ Affirmer la place des bourgs-centre et les nommer « villes ».
- ✓ Affirmer la réalité des bassins de vie et des communes polarisées par les villes centres.
- ✓ Distinguer les bourgs et les communes péri-urbaines de la vallée du Rhône qui recouvrent des réalités différentes
- ✓ Identifier le pôle urbain Privadois

Atelier du 5 décembre : économie, tourisme, agriculture et forêt

- ✓ Intégrer les stratégies économiques des EPCI et leur besoin en foncier économique : *définir et hiérarchiser les zones d'activités stratégiques par bassin de vie, soutenir l'industrie dans les secteurs les plus propices,*
- ✓ Promouvoir un mode d'urbanisme et un développement démographique permettant de soutenir l'économie présentielle (*services, commerces, tertiaire...*)

- ✓ Construire un projet touristique territorial cohérent et concerté à l'échelle du territoire : *un tourisme durable, de qualité et de terroir, une valorisation du patrimoine naturel, bâti, culturel, une offre d'itinérance douce*
- ✓ Affirmer les résidences secondaires comme levier de développement économique.
- ✓ Soutenir l'emploi agricole et pérenniser les exploitations
- ✓ Préserver strictement les terres agricoles de qualité : se donner les critères objectifs (travail à affiner et cartographier)
- ✓ Reconquête agricole (*châtaigneraie, filières, espaces en déprise*)
- ✓ Renforcer les fonctions environnementales de l'agriculture (*forte valeur ajoutée, biologique*)
- ✓ Permettre le développement et organiser l'activité forestière : cibler les massifs forestiers stratégiques, besoins fonciers des entreprises, stockage des grumes, développement d'une filière bois énergie locales)

Atelier du 16 janvier : énergie, Eau, biodiversité, Risques

- ✓ Agir en faveur de la sobriété énergétique et lutter contre la précarité énergétique des habitants du territoire
- ✓ Développer et favoriser l'autonomie énergétique du territoire par une production diversifiée d'énergies renouvelables (*mix énergétique*)
- ✓ Optimiser les systèmes de production existant avant d'en installer de nouveau
- ✓ Positionner les collectivités comme acteurs économiques dans la production d'EnR dans le respect du territoire et du développement durable à toutes les échelles.
- ✓ Prévoir un projet de développement respectueux des obligations en faveur de la biodiversité à l'échelle de chaque bassin de vie,
- ✓ Définir des Trames : Noires (*biodiversité nocturne*), Vertes et Bleues, Brune (*éviter l'imperméabilisation des sols en milieu urbain*) Montrer ce qui est possible et en rediscuter
- ✓ Etre solidaire et mutualiser la gestion de la ressource en eau : *tenir compte de la disponibilité de la ressource et de la capacité d'amélioration des dessertes dans les perspectives démographiques.*
- ✓ ECONOMISER L'EAU
- ✓ Redonner libre cours aux rivières et sanctuariser l'espace de mobilité des cours d'eau
- ✓ Mener une politique urbaine prenant en compte les risques naturels et technologiques et intégrant les effets du changement climatique.

Atelier du 6 février : paysages et formes urbaines

Le CAUE de l'Ardèche est intervenu dans cet atelier pour présenter des opérations de logements denses sur le territoire et à proximité, et pour inviter les élus à débattre de la réponse aux besoins en logement. Il est précisé néanmoins que le bureau syndical chargé d'arbitrer et valider les orientations débattues à cet atelier ne s'est pas encore réuni. Les orientations ne sont donc pas suffisamment consolidées pour être présentées et validées par le comité syndical.

Cette présentation n'appelle pas de remarques particulières, Jacques Merchat propose donc aux élus de valider ces orientations pour poursuivre la construction du PADD.

Bénédicte Popin présente le calendrier général et explique que, après la tenue de ces ateliers, de nouvelles réunions vont avoir lieu sur chaque territoire, auprès de chaque EPCI ; Les dates sont encore à préciser, courant du mois de mai. Ensuite, le COPIL pourra se tenir au mois de juin.

L'arrêt du SCoT est prévu en 2020, il s'agit pour l'année 2019 de travailler sur un PADD solide et le plus partagé possible. Le comité syndical pourra débattre du PADD en fin d'année 2019 marquant ainsi une étape importante dans la construction du SCoT.

Jacques Merchat remercie l'assemblée et rappelle à tous qu'il y a encore beaucoup de communication à faire, de l'information à passer, sur des secteurs où les enjeux sont importants. Il est nécessaire d'avoir une plus grande mobilisation. Les enjeux politiques au sein du SCoT sont forts, il y a besoin d'avoir une solidarité

afin de porter l'ensemble du territoire, aussi bien les secteurs dynamiques que les secteurs moins dynamiques. La volonté politique se doit d'être partagée par tous afin de faire progresser l'ensemble des territoires.

2. Délibérations

Jacques Merchat passe au point financier de la séance : présentation du Compte Administratif 2018 et vote du budget 2019.

Le Président précise à Monsieur le Trésorier ici présent que le compte de gestion n'a pas été remis.

Monsieur Paul André confirme que les comptes sont bien certifiés.

Alain Roucaute précise qu'il n'est pas possible ce soir de voter le budget 2019 sans affectation du résultat puisqu'il faudrait par la suite faire un budget supplémentaire pour affecter le résultat. En l'absence de compte de gestion à la date du vote du budget de ce soir, il n'y aura pas approbation de la perception.

Paul André confirme qu'il faut approuver les résultats pour voter le budget mais il certifie que les comptes sont exacts. Aussi, il fera parvenir l'affectation de résultat et la balance des comptes dès demain, 15 février, au Syndicat Mixte, signés en original, afin que la date du compte de gestion, qui sera postérieure au vote du budget, ne pose aucun problème au contrôle de légalité de la préfecture.

Il est donc possible de délibérer ce soir et de voter le budget 2019, tel que présenté.

→Présentation par F Veyreinc de la note sur le Compte Administratif 2018.

FONCTIONNEMENT

Le total des **dépenses** de fonctionnement de l'exercice s'élève à **346 707.13 €**

Le total des **recettes** de fonctionnement s'élève à **336 086.80 €** hors excédent antérieur 2017 reporté : 271 547.23 €.

Le résultat de l'exercice 2018 présente, après affectation de l'excédent antérieur 2017, **un excédent de fonctionnement de 260 926.90 €**, dont 67 950 € d'engagement de recettes non perçues en 2017-2018 (Recettes Leader et Région)

L'excédent de fonctionnement sera reporté au Budget principal 2019 au compte 002 pour un montant de **258 723.28 €**, après proposition d'affectation d'un montant de 2 203.62 € pour couvrir le déficit de la section d'Investissement 2018.

Globalement, le budget a été réalisé à hauteur de **57.3 %** en dépenses de fonctionnement et **55.5 %** en recettes de fonctionnement.

INVESTISSEMENT

Le total des dépenses d'investissement de l'exercice s'élève à **33 335.82 €**.

Le total des recettes d'investissement de l'exercice s'élève à **3 906.80 €** (hors excédent antérieur 2017 reporté de 27 225.40 €).

Le résultat de l'exercice 2018 présente, après affectation de l'excédent antérieur 2017, **un déficit d'investissement de 2 203.62 €**.

Ce déficit d'investissement sera reporté au Budget principal 2019 au compte 001.

Mr le Trésorier Général approuve le compte de Gestion présenté.

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018

➤ **Approbation du compte de gestion 2018 du budget principal**

Les membres du Comité Syndical :

- Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire du budget principal de l'exercice 2018 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du budget principal dressé par le Receveur, Monsieur Paul ANDRÉ, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2018, après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Il est procédé au vote :

Vote : 21 votes POUR (19 présents + 2 pouvoirs)

➤ **Approbation du compte administratif 2018**

Ne pouvant participer au vote du compte administratif, la délibération est présentée en l'absence du Président.

Les membres du Comité Syndical examinent le compte administratif 2018 du Syndicat Mixte Centre Ardèche qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	346 707.13 €
Recettes	336 086.80 €
Résultat de l'exercice	- 10 620.33 €
Résultat antérieur reporté 2017	271 547.23 €
Résultat de clôture	260 926.90 €

Investissement

Dépenses	33 335.82 €
Recettes	3 906.80 €
Résultat de l'exercice	- 29 429.02 €
Résultat antérieur reporté 2017	27 225.40 €
Résultat de clôture	-2 203.62 €

Restes à réaliser (solde)	0.00 €
Besoin de financement	2 203.62 €

En l'absence de Monsieur le Président Jacques Merchat, les membres du Comité Syndical approuvent le compte administratif 2018 du Syndicat Mixte Centre Ardèche.

Il est procédé au vote :

Vote : 20 votes POUR (18 présents + 2 pouvoirs)

Jacques Merchat reprend la présidence de la séance et présente la délibération d'affectation des résultats

➤ **Affectation des résultats 2018 du Budget principal du Syndicat Mixte Centre Ardèche**

Le Président expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif.

Les membres du Comité Syndical, réunis sous la présidence de Monsieur Merchat, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Mr le Trésorier Général, et après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Il est procédé au vote :

Vote : 21 votes POUR (19 présents + 2 pouvoirs)

BUDGET PRIMITIF 2019

Jacques Merchat présente la note budgétaire, fonctionnement et investissement.

Le SyMCA va sous-louer une partie de ses locaux à l'association Initiactive26/07, 150 € mensuel à compter du mois d'août, un accord ayant été trouvé entre le SyMCA et Initiactive, suite au transfert de la salariée.

Dans les orientations présentées fin novembre, il avait été évoqué la sous-location d'un bureau pour un agent de la CAPCA (Chargée de mission « Rénofuté »). Finalement, l'agent s'est vu proposer un bureau dans les locaux de la CAPCA. La recette inscrite aux orientations n'apparaît donc plus.

Néanmoins, de vraies économies ont été faites pour ce nouveau budget au niveau du fonctionnement, et en particulier pour le loyer. Depuis deux années, la baisse est significative.

Jacques Merchat donne la parole à l'assemblée.

Roland Roucaute demande à quoi correspond la charge exceptionnelle

Jacques Merchat explique qu'il était reporté chaque année une somme de 181 000 € correspondant à une créance que le SyMCA avait avec une collectivité drômoise. Le délai de restitution de cette somme est prescrit, il a donc été décidé de la lisser sur trois exercices.

Martine Finiels ajoute que c'est aussi ce qui explique la baisse significative.

Jacques Merchat répond qu'il faudrait rajouter un euro par habitant à l'appel à cotisation, soit minima 5 € par habitant pour le SCoT sans cette provision.

Michel Villemagne dit que ce lissage va permettre une participation égale et acceptable pour les trois années à venir.

Jacques Merchat confirme que cela permettra aux élus de travailler sereinement le temps de l'élaboration du SCoT jusqu'en 2021.

Nathalie Malet Torres rappelle que les appels qui avaient été annoncés dans les années précédentes étaient en moyenne de 5 € par habitant pour le territoire.

Des études avaient déjà été provisionnées et les appels des exercices précédents avaient anticipé ces études. Jacques Merchat confirme que des provisions avaient été faites avant le début du projet.

Nathalie Malet Torres revient ensuite sur la contribution au service unifié pour LEADER Ardèche³, alors que en parallèle, le SyMCA attend de l'argent de ce programme.

Alain SALLIER, en tant que élu référent Leader, prend la parole et rappelle le rôle du SYMCA dans le service unifié Leader. Le service unifié a été mis en place lorsque les trois structures ont mutualisé du personnel pour le fonctionnement du programme LEADER Ardèche³. Entre temps, le SyMCA a apporté une modification dans le fonctionnement : le syndicat participe à présent uniquement financièrement, puisqu'aucun personnel n'est affecté sur la procédure Leader. Pour autant, le service reste le même, et le fonctionnement est toujours divisé par trois : le PNR, le Syndicat Mixte de l'Ardèche Méridionale et le SyMCA.

Une évaluation de la procédure vient d'être faite à mi-parcours, faisant ressortir beaucoup de difficultés dans la mise en œuvre. Cette évaluation a démontré la nécessité de réorganiser l'équipe en charge du suivi du programme et en particulier de recentrer les missions administratives, l'objectif étant de rattraper le retard dans le traitement des dossiers.

Un diaporama sur l'impact de Leader est projeté et distribué aux élus. Il est à noter que 21 projets sont fléchés et impactent exclusivement le territoire Centre Ardèche, ce qui représente environ 800 000 €.

On ne peut éluder que le programme a été difficile à mettre en place, et cela a été et reste très préoccupant pour les associations, en particulier pour le Site de proximité Centre Ardèche.

Après ces échanges, Jacques Merchat revient sur le vote du budget

Martine Finiels évoque le délai de transmission des documents. Il n'a pas vraiment été possible d'échanger, de pouvoir les partager au sein de l'intercommunalité.

Jacques Merchat précise que les documents sont envoyés en amont dans le délai légal.

Jacques Merchat présente la délibération pour le vote du budget 2019.

➤ **Budget Primitif 2019 et participations intercommunales**

En fonctionnement, ce budget 2019 s'élève à **519 593.60 €**.

En investissement, le budget 2018 s'élève à **60 738.25 €**.

Les participations intercommunales au fonctionnement du Syndicat mixte Centre Ardèche pour l'année 2019 sont prévues à hauteur **de 4.05 € par habitant**, dont 0.29 € pour la procédure Leader Ardèche 3.

Le Président propose que l'appel général auprès des intercommunalités du territoire, à hauteur de 4.05 €, soit fractionné : 2.05 € en mars 2019 et 2.00 € septembre 2019.

La base de la population prise en compte est la population municipale légale en vigueur au 1^{er} janvier 2019 (INSEE)

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical :

- acceptent les propositions énoncées et votent le budget primitif au niveau du chapitre équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de **519 593.60 €** pour la section fonctionnement et à hauteur de **60 738.25 €** pour la section investissement.
- fixent les participations selon le détail ci-dessus, à savoir :
 - **Fonctionnement du SyMCA / SCoT / LEADER à 4.05 € par habitant** pour l'ensemble des intercommunalités du Syndicat mixte Centre Ardèche, sur la base INSEE de la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2019 ; l'appel à participation sera fractionné : 2.05 € au mois de mars et 2.00 € au mois de septembre 2019 ;
- mandatent le Président, pour signer toutes pièces nécessaires à l'application de la présente délibération.

Il est procédé au vote :

Vote : 21 votes POUR (19 présents + 2 pouvoirs)

Reste à voter une délibération pour le volet **LEADER Ardèche³**

Alain Sallier présente cette délibération, qui rejoint le débat qui vient d'avoir lieu sur la procédure Leader.

➤ **Avenant N°4 à la convention de mise en place du service unifié LEADER Ardèche³**

Préambule :

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme européen LEADER Ardèche³ porté conjointement par le Parc des Monts d'Ardèche, le Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale et le Syndicat Mixte Centre Ardèche, un service unifié a été mis en place. La convention de mise en place du service unifié en date du 21 août 2015 précise le rôle et la contribution de chacun des trois cocontractants pour la mise en œuvre du programme LEADER, tant au niveau des ressources humaines que des moyens financiers et matériels. Elle définit également la gouvernance technique et politique entre les 3 cocontractants.

Contexte :

Le GAL Ardèche³ a conduit son évaluation à mi-parcours au cours du dernier trimestre 2018, et ses résultats ont été présentés aux acteurs du territoire le 24 janvier 2019.

Cette évaluation portait notamment sur le fonctionnement du service unifié LEADER mis en place afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle du programme. Afin d'améliorer l'efficacité du service unifié, les 3 cocontractants ont souhaité faire évoluer dès 2019 l'organisation du service en s'appuyant sur les préconisations de l'évaluateur externe missionné à cet occasion. Ces évolutions impactent l'organisation du service pour 2019, 2020 et 2021.

Afin de répondre au mieux à ces évolutions et aux besoins liés à la mise œuvre du programme LEADER, l'article 3 « durée du service unifié et évolutions de la convention » prévoit le recours à des avenants annuels. L'avenant N°4 à la convention de mise en place du service unifié a ainsi pour objet :

- D'acter les évolutions apportées au service unifié LEADER par les 3 cocontractants, suite aux préconisations de l'évaluation à mi-parcours du programme, relatives au fonctionnement du service unifié LEADER, et traduites dans un plan d'actions dont le présent avenant vise la mise en œuvre opérationnelle ;
- De valider l'avenant annuel 2019.

Cet avenant porte donc sur les points suivants :

- Evolution du personnel mis à disposition du service unifié LEADER,

- Modification du budget du service unifié sur les 6 ans et budget 2019.

Ceci étant exposé :

Le Président propose d'approuver l'avenant N°4 à la convention de mise en place du service unifié LEADER entre le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, le Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale et le Syndicat Mixte Centre Ardèche ainsi que les deux budgets présentés en annexes de l'avenant

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical :

- approuvent l'avenant N°4 à la convention de mise en place du service unifié LEADER entre le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, le Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale et le Syndicat Mixte Centre Ardèche ainsi que les deux budgets présentés en annexes de l'avenant
- autorisent le Président à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Il est procédé au vote :

Vote : 21 votes POUR (19 présents + 2 pouvoirs)

3. Questions diverses

- Règlement intérieur du Comité Syndical du SyMCA

Jacques Merchat présente le projet de règlement intérieur et précise que le syndicat n'avait pas de règlement intérieur alors que cela faisait l'objet du dernier article des statuts.

Martine Finiels s'étonne qu'aucun règlement intérieur n'existait préalablement.

Jacques Merchat précise qu'il s'agit donc de formaliser les choses et de pouvoir avoir un texte sur lequel s'appuyait, en particulier sur le nombre de séances à tenir ou les questions de quorum, il s'agit de ne pas mettre en difficulté le projet de SCoT au niveau réglementaire.

- Assurance Auto Collaborateurs

Jacques Merchat explique qu'il a été fait le choix de prendre cette assurance, qui permet aux agents d'être assurés pour leur trajet professionnel avec leur propre véhicule, au lieu d'être assurés par leur propre assurance automobile en cas de sinistres. De même, cette assurance permet d'assurer les élus titulaires et suppléants dans le cadre de leur déplacement, par exemple pour les Comité Syndicaux, ou toute autre réunion **dans le cadre du fonctionnement du SyMCA ;**

En cas de sinistre, veuillez penser à contacter la SMACL, et non pas votre assurance automobile personnelle
SMACL Assistance : 0800 02 11 11 n° Sociétaire 119611/M – Contrat 2019 2788.

Merci également de contacter le Syndicat Mixte.

La séance se clôture.

Jacques Merchat invite les participants à signer les documents budgétaires.

La date du prochain comité syndical n'est pas fixée mais il devrait se tenir au cours du mois de juin.

Jacques Merchat remercie l'ensemble des élus de leur présence et lève la séance à 19H45